

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 9 août 2022 à 20 h 2.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Assiste également à la séance, madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à titre de secrétaire de la séance.

Avant l'ouverture de la séance, le comité de démolition a délibéré sur la demande d'autorisation pour le bâtiment principal situé au 887, Grande Côte Ouest. Laquelle demande a été acceptée par le Comité.

2022-08-280

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h 2.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-281

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|---|
| (280) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (281) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (282) | 3. Approbation des procès-verbaux du 5 et 13 juillet 2022; |
| (283-285) | 4. Information et suivi de dossiers; |
| | 5. Administration : |
| (286) | 5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages; |
| (287) | 5.2. Association des marchés publics – renouvellement d'adhésion; |
| (288) | 5.3. Contrat de service – contrôleur animalier – renouvellement; |
| (289) | 5.4. Abolition des frais de retard – bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay; |
| (290) | 5.5. Consentement CITAM – 3-1-1 Ville de Joliette; |
| | 6. Sécurité publique : |
| (291) | 6.1. Adoption du projet de règlement modifiant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation – Stationnement rue Robillard; |
| | 7. Travaux publics : |
| (292) | 7.1. Demande d'avenant – projet rue Rondeau; |
| (293) | 7.2. Travaux rue Gagnon et empiérement du passage piétonnier; |
| (294) | 7.3. Soumissions déposées – clôtures; |
| | 8. Hygiène du milieu : |
| (295) | 8.1. Gestion des matières résiduelles recyclables – octroi de contrat (prolongement); |
| (296) | 8.2. Puits 6.3 – biologiste; |
| | 9. Loisirs et culture : |
| | 9.1. Spectacle de marionnettes : Un conte de jardin – dépôt de rapport; |
| (297) | 9.2. Ville amie des monarques; |
| (298) | 9.3. Politique culturelle – promotion; |
| | 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (299) | 10.1. Dépôt – certificat de conformité – règlement 1081-6-2022 (usages conditionnels – multifamilial); |
| (300) | 10.2. Dépôt – certificat de conformité – règlement 1077-4-2022 (obtention de permis de construction – multifamilial); |
| (301) | 10.3. Demande de dérogation mineure – 89, rue du Parc-Industriel; |
| (302) | 10.4. Demande de permis de démolition – 887, Grande Côte Ouest; |
| (303-304) | 10.5. Demandes de permis PIIA; |
| (305-306) | 11. Courrier; |

- (307) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
- (308) 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-282

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 13 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 5 et 13 juillet 2022 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-283

AMENDEMENT DE LA RÉS. 2022-06-234 (ACHAT DES CHLORATEURS)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la résolution 2022-06-234 – PISCINE soit amendée par l'ajout du paragraphe suivant :

« Que le montant soit pris à même le fonds général. »

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-284

AMENDEMENT DE LA RÉS. 2022-07-258 (DEMANDE CPTAQ)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la résolution 2022-07-258 (demande CPTAQ – Grande Côte Ouest et Grande Côte Est) soit amendée par le remplacement du lot « 4 161 090 » par le lot « 4 164 090 » au 5^e paragraphe du préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2022-08-285

REMBOURSEMENT – FRAIS DE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT l'utilisation du cellulaire personnel de monsieur André Villeneuve pour la période de mars à juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rembourser un montant de 45 \$ mensuellement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser le remboursement des frais de 45 \$ par mois pour un total de 225 \$ couvrant la période de mars à juillet 2022, et que ce montant soit pris à même le fonds général.

La mairesse suppléante demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire André Villeneuve reprend sa place à la table des délibérations.

2022-08-286

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA PERCEPTION DES TAXES DUES POUR L'OPÉRATION ET L'ENTRETIEN DES BARRAGES

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement sur la perception des taxes dues pour l'opération et l'entretien des barrages, et dépose le projet de règlement numéro 121-2022, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2022-08-287

ASSOCIATION DES MARCHÉS PUBLICS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 100 \$ pour notre adhésion à l'Association des marchés publics du Québec pour l'année 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-288

CONTRAT DE SERVICES – CONTRÔLEUR ANIMALIER

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la compagnie 9266-3749 Québec inc. œuvrant sous le nom de Le Carrefour Canin de Lanaudière, pour l'année 2022-2023 selon les clauses prévues à l'entente, dont le contrat est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Que le maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat de services.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-289

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 107-2020 – TARIFICATION DES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE – PÉNALITÉS POUR RETARD (RETRAIT)

Le conseiller Martin Lavallée donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 107-2020 – Tarification des services de la bibliothèque, afin d'abolir les pénalités pour retard, et dépose le projet de règlement numéro 107-3-2022, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2022-08-290

CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU 3-1-1 POUR LES JURIDICTIONS TÉLÉPHONIQUES ET LES TOURS CELLULAIRES PARTAGÉES POUR LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette implante un service téléphonique 3-1-1 pour ses citoyens et qu'elle a mandatée CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants;

CONSIDÉRANT QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);

CONSIDÉRANT QUE les appels faits au 3-1-1 pour la Ville de Joliette seront réacheminés vers notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie autorise la Ville de Joliette et les fournisseurs de services en télécommunications afin que les juridictions et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité soient configurés de sorte que les appels (3-1-1) soient acheminés à la Ville de Joliette.

La présente est envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la Ville de Joliette pour la représenter.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-291

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 75-2011 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION – STATIONNEMENT RUE ROBILLARD

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 75-9-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation – Stationnement rue Robillard » tel que déposé.

2022-08-292 DEMANDE D'AVENANT – PROJET RUE RONDEAU

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection d'égout sont prévus sur les rues Rondeau, du Couvent et du Chemin de Joliette dans le cadre du programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir des informations supplémentaires pour la rue Rondeau avant d'effectuer lesdits travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser l'avenant DA-1 de la firme GBI pour une visite des lieux, prise de photos et vérification des éléments manquants, incluant l'ajustement et mise à jour des ouvrages existants sur les plans, pour les travaux de réfection de la rue Rondeau, et ce, au montant de 5 750 \$ (taxes en sus).

Ces travaux seront réalisés dans le cadre du Programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ 2019-2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-293

TRAVAUX RUE GAGNON ET EMPIERREMENT DU PASSAGE PIÉTONNIER

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 7 500 \$ (taxes en sus) pour les travaux d'empierrement du passage piétonnier entre les rues Gagnon et Jean-Baptiste-Neveu.

D'autoriser un budget de 5 000 \$ (taxes en sus) pour l'enlèvement de souches sur la rue Gagnon.

Que ces sommes soient prises à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-294

SOUSSIONS DÉPOSÉES – CLÔTURES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par invitation pour la réparation de deux clôtures incluant le projet d'un parc à chiens;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées, soit :

Soumissionnaires	Montants incluant les taxes	Conformité
Les Clôtures Arboit inc.	39 086,56 \$	conforme
Solutions Clôtures	28 829,41 \$	non conforme (incomplet)

CONSIDÉRANT la non-conformité du plus bas soumissionnaire et que l'autre soumission est plus élevée que le montant estimé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas tenue d'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De retenir aucune des soumissions reçues pour la réparation de clôtures et le projet d'un parc à chiens.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-295

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RECYCLABLES – OCTROI DE CONTRAT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'informer la MRC de D'Autray et Services Sanitaires Asselin inc. que le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles recyclables avec la compagnie Services Sanitaires Asselin inc. se poursuit pour les deux prochaines années, soit 2023 et 2024, au même montant annuel (taxes en sus) soit 14,96 \$/unité pour la collecte et 14,99 \$/unité pour le transport, pour un montant total de 65 560,55 \$ (taxes en sus) pour 52 collectes par année, et ce, tel que prévu dans le contrat d'appel d'offres (MRC2019-10).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-296

PUITS 6.3 – BIOLOGISTE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater la firme Biodiversité conseil inc. pour une étude complémentaire sur la caractérisation des milieux naturels dans le secteur du futur puits 6.3, et qu'un montant de 11 792 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin.

Que ce montant soit pris à même le fonds général (10 %) et le fonds eau potable (90 %).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

SPECTACLE DE MARIONNETTES : UN CONTE DE JARDIN – DÉPÔT DE RAPPORT

En vertu du règlement 96-2017, le conseiller Martin Lavallée dépose et fait une lecture sommaire du rapport Spectacle de marionnettes : Un conte de jardin, réalisé par la responsable de la bibliothèque Ginette-Rivard-Tremblay.

2022-08-297

VILLE AMIE DES MONARQUES

CONSIDÉRANT QUE le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord et que sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord et que les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de science citoyenne.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent.

Que le maire, au nom de la Municipalité de Lanoraie, signe l'engagement des maires pour la sauvegarde des monarques – Ville amie des monarques.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-298

POLITIQUE CULTURELLE – PROMOTION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De mandater la firme Gauthier Production pour le tournage d'une vidéo d'introduction pour la consultation publique sur la politique culturelle de la municipalité, et qu'un montant de 750 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin. Que le montant soit pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-299

DÉPÔT – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1081-6-2022 (USAGES CONDITIONNELS – MULTIFAMILIAL)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement 1081-6-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant le règlement 1081-2015 concernant les usages conditionnels – Multifamilial », émis le 7 juillet 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-300

DÉPÔT – CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1077-4-2022 (OBTENTION DE PERMIS DE CONSTRUCTION – MULTIFAMILIAL)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement 1077-4-2022 ayant pour titre « Règlement modifiant les règlements 272-90 et 108-92 relatifs aux conditions d'obtention de permis – Dispositions particulières aux immeubles de type multifamilial », émis le 7 juillet 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-301 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 89, RUE DU PARC-INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour le 89, rue du Parc-Industriel;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'installation de deux portes de garage de 4.88 m de largeur sur la façade avant de l'agrandissement, alors que l'article 10.2.2.3 du règlement de zonage 105-92 ne permet pas d'ouverture de plus de deux mètres de largeur;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement 1004-2001 (dérogations mineures aux règlements d'urbanisme) et les modifications apportées à l'article 145 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 27 juillet 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée pour le 89, rue du Parc-Industriel, soit permettre l'ouverture de deux portes de garage d'une largeur de 4.88 m.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-302 DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – 887, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 887, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, soit d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 887, Grande Côte Ouest.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-303 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 442, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 442, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à agrandir la galerie de béton arrière pour une dimension totale de 4.85 m par 7.11 m, à installer un garde-corps similaire à celui existant et changer la localisation des escaliers;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT le choix de matériaux et du plan fourni;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 27 juillet 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour les travaux demandés au 442, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-304

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 468, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis d'affichage au 468, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à changer le panneau d'affichage de l'enseigne attachée existante;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT le choix de matériaux, couleurs et du plan fourni;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 27 juillet 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise l'émission du permis pour les travaux demandés au 468, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-305

MOISSON LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 1 000 \$ soit versé à l'organisme Moisson Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-306

ZIP DES SEIGNEURIES

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser l'organisme ZIP des Seigneuries à faire de la sensibilisation sur une espèce de poisson en péril, soit le « chevalier cuivré », au quai municipal, les 13 et 14 août prochain, entre 9 h et 17 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-08-307

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe au montant de 1 338 887,76 \$ (521750 à 521940, PA 1149 à PA 1166, 11133 à 11136, 11138 à 11215) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 45 À 21 H

2022-08-308

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire